

INSTRUCTIONS DE COURSE : RAID DES OISEAUX 2026

GRADE 5A

Canal de course : 67

Cercle Nautique du Ferret
Quartier des pêcheurs, plage du Phare, 33970 LEGE CAP-FERRET

06.14.69.11.41 05.56.60.44.06

cnferret@gmail.com

LE CERCLE NAUTIQUE DU FERRET PRÉSENTE

LA 6^{ème} ÉDITION DU

RAÏD des OÏSEAUX

25 - 26 AVRIL 2026



BANQUE POPULAIRE +X

LaKabane



LIGUE FF Voile
Nouvelle-Aquitaine

LÈGE CAP FERRET

Inscriptions : <https://www.capferret-voile.fr/raiddesoiseaux>
Informations : 05.56.60.44.06

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.1.1 **RCV 41 : ajouter 41(e) ; « de l'aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord ait lieu à l'emplacement approximatif de la récupération ».**
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course de la classe/série concernée : le comité de course enverra alors le **pavillon L** sur bateau comité et communiquera l'information à la voix et/ou sur le canal VHF de la course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au Cercle Nautique du Cap Ferret ; ils seront également mis en ligne à l'adresse www.capferret-voile.fr/raiddesoiseaux
- 3.2 Le PC course est situé au Cercle Nautique du Cap Ferret

Cercle Nautique du Ferret
 Quartier des pêcheurs, plage du Phare, 33970 LEGE CAP-FERRET
 06.14.69.11.41 05.56.60.44.06
cnferret@gmail.com

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et/ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au cercle Nautique du Cap Ferret
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Briefing	1 ^{er} signal d'avertissement
25 avril 2026	toutes	11h00, l'ordre des départs sera défini au briefing	12h30



26 avril 2026	toutes		11h00
---------------	--------	--	--------------

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **trois minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

F18 : PAVILLON F18

INC1 : PAVILLON C1

INC3 : PAVILLON C3

INC4 : PAVILLON C4

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont de type raid.

Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. **Chaque parcours est numéroté. Le numéro du parcours choisi, sera inscrit à l'arrière du bateau comité départ et si possible annoncé au briefing.**

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course). Les départs pourront être donnés dans l'axe du parcours.

9.4 Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

9.5 Un pointage peut être effectué à toutes les marques définies dans l'**annexe PARCOURS**. Si, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera **les pavillons S sur H** accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classes/séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F sur le canal de la course.

9.6 Si une interruption est signalée, la marque où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes/séries concernées ; voir aussi §14 arrivée.

9.7 Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
BC et Bouée Jaune	Bouées et marques des chenaux	Bouée jaune	BC et Bouée jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.



12. LE DEPART

12.1 Selon les conditions de vent et de courant, ainsi que le choix des parcours, les départs pourront être donnés selon les procédures suivantes :

- 12.1.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.
- 12.1.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité babord et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité tribord**
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord du parcours.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 Le **pavillon Jaune** envoyé sur le bateau comité arrivée signifie qu'un nouveau départ sera donné sur la zone. Les concurrents sont autorisés à rentrer à terre, et rester en vigilance pour un nouveau départ.
- 14.3 En cas de difficulté, le bateau comité de course pourra maintenir sa position sur la ligne à l'aide du moteur.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes/séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour et doit être effectuée selon la RCV 44.2.
- 15.2 Pénalités applicables
- a) Sans instruction : DNC, DNS, RET, DNF, NSC : application annexe A5.1 et 44.3.c des RCV.
- b) Avec instruction : DSQ

Identification Pénalité	Temps de course réalisé par le dernier bateau
DNC, DNS, RET, DNF	+ 30%
DSQ	+ 50%
NSC	+ 30%

b) Modifications des RCV 29.1 ou 30.3 ou 30.4.

Identification Pénalité	Temps de course réalisé par le bateau
OCS	+ 20%
UFD	+ 30% (ceci modifie les RCV 29.1 et 30.1 et A4)
BFD	+ 45% (ceci modifie les RCV 29.1 et 30.1 et A4)

- 15.3 Chaque défaut d'émargement sera sanctionné, d'une pénalité de 15mn sur la première course du jour pour l'émargement aller, et de 15mn sur la dernière course du jour pour l'émargement retour.
- 15.4 Les Infraction aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article des présentes Instructions de Course, recevront une pénalité de 10% du temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours à DSQ.
- 15.5 Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera publié sur le panneau d'affichage du club dès la communication, ou le retour à terre, du Comité de Course et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES



Pour toutes les classes/séries, il n'y aura pas de temps cible. Le comité de course se réserve le droit d'arrêter la course, afin que tous les concurrents soient rentrés à terre avant le coucher du soleil.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe/série, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau de la classe/série a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au CNF.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au CNF. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Le président du jury sera présent samedi et dimanche matin. Les demandes de réclamations de dimanche après midi seront gérés par la CRA.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Il n'y aura pas de course retirée.
- 18.3 Le minimum de F18 pour former une série est de 5 bateaux. Si ce nombre n'est pas atteint les bateaux seront classés en C1.
- 18.4.1 **Le classement s'effectuera en cumul de temps pour les F18.**
- 18.4.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4.3 **Le classement s'effectuera en points pour les C1, C3, C4,** Le système de Points à Minima de l'annexe A des RCV, s'appliquera, après calcul des temps compensés (s'il y a lieu) et application des éventuelles pénalités.
- 18.4.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place au CNF.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **Voir § 8.4 de l'avis de course.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon CNF.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les

bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26. PRIX

Des prix seront distribués

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Françoise Dettling

Comité de course adjoint: Pascal Rambour

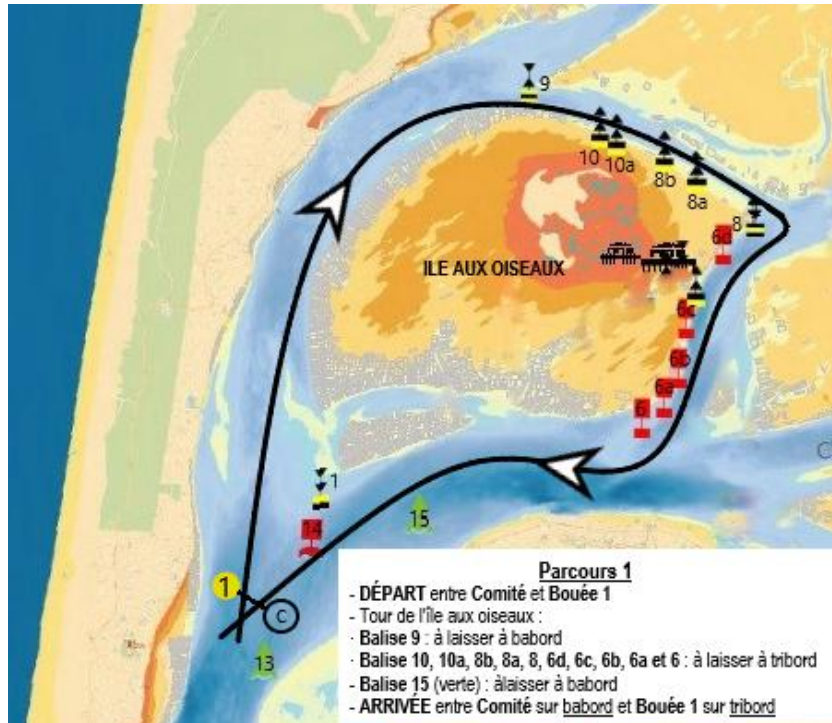
Président du jury : Bertrand Coudert

ANNEXE ZONES DE COURSE

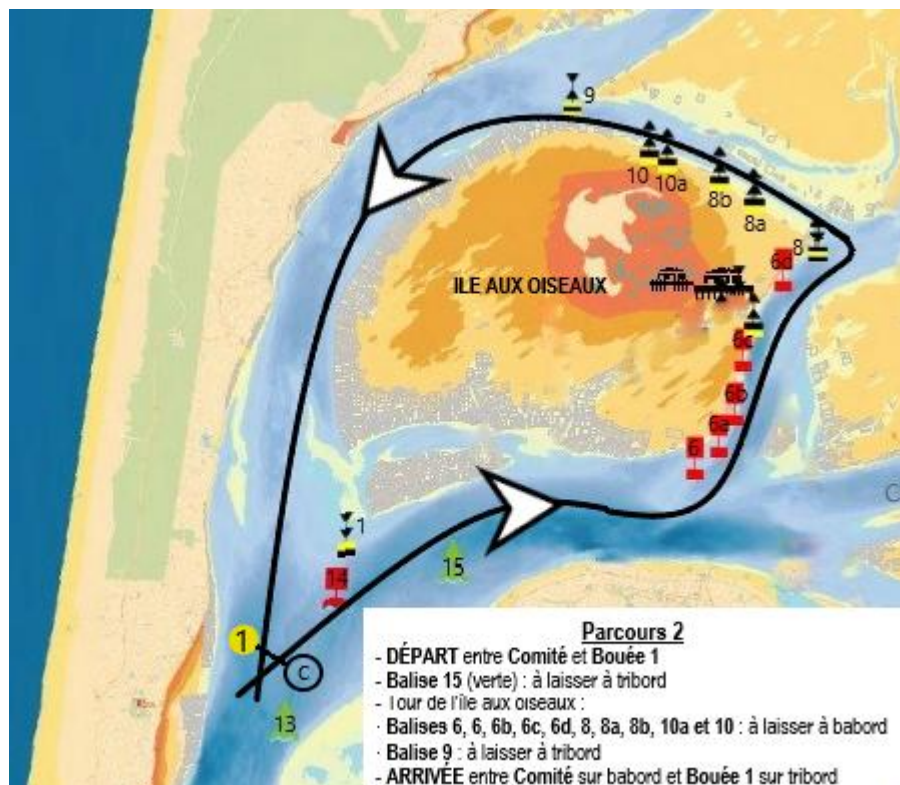


ANNEXE PARCOURS

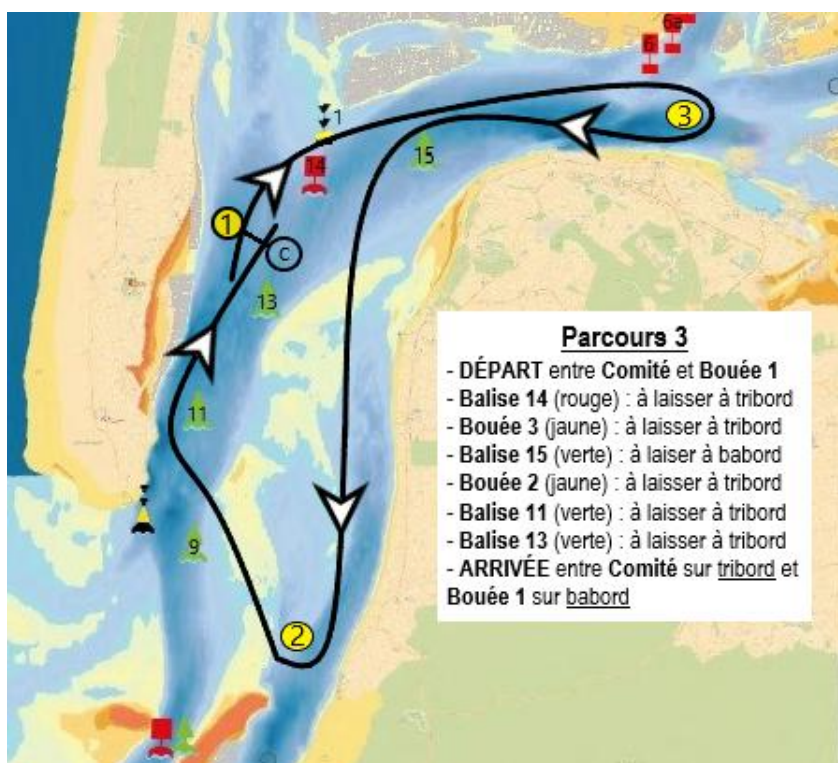
PARCOURS 1



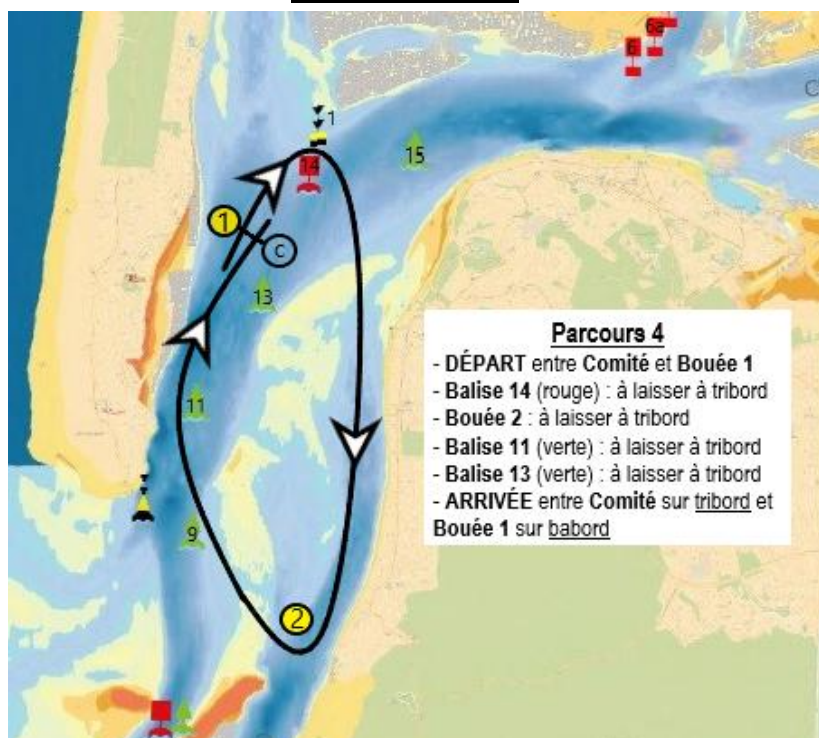
PARCOURS 2



PARCOURS 3



PARCOURS 4



PARCOURS 5

